

## Assemblée générale du Collectif Beau-Lieu (CBL) du 18 juin 2015

### Procès-verbal

**Présent-e-s :** Eva Affolter, Valéry Beaud, Véronique Beetschen, Nicole Graber, Jean Lausselet, Jean Meylan, Georges Meylan, Elisabeth Müller, Nkiko Nsengimana, Roland Ostermann, Laurent Rebeaud, Vincent Rossi, Christine Theumann, Ursula et Rodolphe von Gunten

**Excusé-e-s :** Suzanne Assal, Jacques Ballenegger, Philippe Doudin, Marion Droz, Benoît Gaillard, Agnès Graber, Laurent Marmier, Lorenz Muller, Graziella Schaller, Martine Sordat-Capron

**1. Adoption PV AG 2014.** Le PV de l'assemblée générale du 5 juin 2014 est adopté à l'unanimité.

**2. Rapport d'activité.** Laurent Rebeaud présente quatre interventions de conseillers communaux en rapport avec le refus de Taoua :

- (i) postulat de Valéry Beaud (lié à la démarche participative des habitants des quartiers concernés)
- (ii) postulat de Natacha Litzistorf (lié au fonctionnement général des démarches participatives),
- (iii) postulat de Anne Decollogny (lié à l'organisation temporelle de l'espace créé par la démolition du restaurant du Rond-Point de Beaulieu),
- (iv) interpellation de Philipp Stauber.

Christine Theumann rappelle brièvement quelques dates et rencontres importantes de cette dernière année :

- (i) le safari à travers Beaulieu du 4 septembre 2014
- (ii) la séance pour synthèse du 1er octobre 2014 en présence de Marc Porchet, secrétaire général de la Fondation de Beaulieu et Grégoire Junod, municipal de Lausanne
- (iii) le 22 mai 2015, la présidence du CBL a rencontré le syndic Brélaz pour présenter les attentes du CBL en ce qui concerne la démarche participative.
- (iv) le 12 juin 2015, la même présidence du CBL a rencontré les deux municipaux Florence Germond et Grégoire Junod pour parler des aménagements à réaliser à la promenade du Bois de Beaulieu, au Parc de Jomini et, provisoirement, à l'espace laissé vide par Taoua (carrefour Jomini-Bergières). Ils semblent vouloir réellement s'impliquer et faire avancer les postulats Beaud et Decollogny.

**3. Approbation des comptes.** Les deux vérificateurs des comptes, Elisabeth Müller et Philipp Stauber, recommandent l'adoption des comptes qui couvrent la période du 1<sup>er</sup> juin 2014 (fin de la Campagne Taoua) au 31 décembre 2014 et se traduisent par un solde positif d'environ 5250 francs, en faveur du CBL. Les comptes sont approuvés à l'unanimité.



Rue du Valentin 61, 1004 Lausanne

Tél. 078 814 88 18

[info@beau-lieu.ch](mailto:info@beau-lieu.ch)

**4. Election du comité.** Laurent Marmier, co-président du CBL, ne se représente pas au comité. Véronique Beetschen se porte volontaire comme nouvelle membre du comité. Sont élus par acclamation :

- Christine Theumann (présidente)
- Georges Meylan (secrétaire)
- Graziella Schaller (trésorière)
- Véronique Beetschen (membre)
- Jacques Ballenegger (membre).

Sont élus vérificateurs des comptes pour le nouvel exercice : Elisabeth Müller et Philipp Stauber.

L'assemblée remercie chaleureusement Laurent Marmier pour le rôle essentiel qu'il a joué dans le cadre du CBL, plus spécialement lors de la campagne contre Taoua.

**5. Fixation du montant de la cotisation.** Les cotisations demeurent inchangées pour 2016, à savoir 20 francs pour la cotisation individuelle et 50 francs pour la cotisation de soutien.

**6. Démarche participative :** Lors d'une présentation/discussion générale liée à la démarche participative pour la définition du futur de Beaulieu, les attentes du CBL sont formulées et peuvent être résumées comme suit :

- (i) nécessité d'une réelle concertation, c'est-à-dire une participation du CBL au plus haut niveau possible ;
- (ii) recommandation du choix d'un mandataire externe, avec droit de regard du CBL sur les activités des différentes parties impliquées ;
- (iii) nécessité d'une transparence de l'agenda de chacune des entités impliquées dans le processus, avec une définition claire du périmètre de travail de chacune.

En prélude à la démarche participative, la Municipalité a convoqué pour le 2 septembre 2015 le CBL, le MDL et les partis politiques représentés au Conseil communal à une séance où chacune des parties pourra exprimer ses souhaits quant au déroulement de cette démarche

**7. Divers.** Aucun.

PV : GM, 08.07.2015